



Association Pour l'Action Sociale
et Educative en Ile-et-Vilaine



**ORIENTATIONS STRATÉGIQUES
2020-2025**

PROJET
ASSOCIATIF



Fondée en 1970, l'Association Pour l'Action Sociale et Educative (APASE) s'est adaptée aux différents besoins de la population d'Ille-et-Vilaine.

Elle a tout d'abord initié son action auprès des enfants et de leur famille, pour ensuite étendre son activité à l'accompagnement des adultes dans le cadre de la protection juridique puis de l'action sociale et médico-sociale.

L'engagement des administrateurs.trices et des professionnel.les contribue à maintenir les valeurs et les orientations définies par ses fondateurs.

Le projet associatif, élaboré collectivement en 2011, porte les convictions promues par les administrateurs.trices. Il traduit une détermination à agir sur le contexte, tant par l'engagement militant qu'au travers des services développés.

L'actualisation du projet associatif permet d'interroger ces repères, de les faire vivre en les nourrissant d'une réflexion continue. Conscient des évolutions sociétales et législatives, engagé dans une démarche d'exigence éthique et soucieux de défendre l'exercice des citoyennetés, le Conseil d'administration a décidé d'enrichir ce projet d'origine par des orientations stratégiques pour la période 2020-2025.

Sous la responsabilité de la « Commission Vie Associative », le « projet stratégique 2020-2025 » est issu d'une année de réflexion associant administrateurs et équipe de direction.

Il s'inscrit dans une volonté résolue d'engager des changements porteurs de sens pour l'avenir, de contribuer au renouvellement des solidarités et de poursuivre notre action en faveur du pouvoir d'agir des personnes.

Jean RICHARD
Président

Janvier 2020

L'APASE

LA VOLONTÉ D'AGIR DANS UN CONTEXTE SOCIÉTAL EN MOUVEMENT

Inscrite à son origine, en 1970, dans une logique de délégation de service public, l'APASE a progressivement développé un rôle d'acteur engagé dans la réflexion relative aux politiques sociales et médico-sociales.

L'articulation dynamique entre l'élan associatif (évolutions des statuts, vitalité des instances) et le développement des compétences au sein des services se sont notamment conjugués pour conforter sa légitimité au niveau de ces enjeux.



UNE SOCIÉTÉ EN ÉQUILIBRE INCERTAIN

Au cœur de la société occidentale, pour l'homme, la liberté individuelle, si précieuse, comporte son lot d'exigences, de responsabilités et de risques. Elle exacerbe, en outre, la tension entre une individualité revendiquée et une inclusion vitale au sein du collectif, par opposition au risque d'exclusion. Certaines avancées appréciables, telles que l'augmentation de la durée de vie, les progrès de la médecine, le développement de services, ne peuvent masquer les effets dévastateurs de l'isolement et de la précarité qui entrent en résonance...

Mythifiée hier, l'économie, devenue quelque peu chaotique, ne représente plus le seul moteur vers un avenir attrayant. La nécessité des équilibres écologiques a gagné les consciences, les formes de solidarité sont à réinventer, le lien social doit surmonter l'épreuve de la concurrence et du repli sur soi.

2000-2010 : LA RÉNOVATION DE L'ACTION SOCIALE

Sous couvert d'une attention envers les personnes connaissant des difficultés, l'action sociale et médico-sociale a pu nourrir le risque d'assujettissement de ses usagers. En leur garantissant une place d'interlocuteur, la loi 2002-2, ainsi que diverses réformes au cours de la même décennie, ont introduit un changement de posture suffisamment radical pour transformer les représentations et les fonctionnements. L'usager est enfin reconnu dans sa légitimité à discuter le contenu de l'intervention, voire à « autodéterminer » les priorités établies. Au-delà de cette dimension individuelle, il se doit d'être associé à la conception même des orientations institutionnelles.

Parallèlement, la dynamique d'évaluation introduit un mouvement permanent d'ajustement fondé sur une double perspective. D'une part, elle mobilise les acteurs internes autour d'un questionnement, désormais mieux référencé, en vue d'une recherche constante d'amélioration de la qualité. D'autre part, elle contribue à une meilleure lisibilité dans le rapport au responsable politique.

Alors que l'aide proposée pouvait, auparavant, s'appuyer sur des dispositifs spécialisés, l'accès aux services de droit commun représente aujourd'hui la philosophie dominante. Il ne s'agit plus de mettre à l'écart pour apporter de l'aide, mais d'imaginer les compensations susceptibles d'éviter l'exclusion.



PESER SUR L'ÉLABORATION DES POLITIQUES : L'ENJEU ASSOCIATIF

En instituant l'analyse des besoins et l'arbitrage des priorités comme préalables à toute décision, le législateur a sensiblement déplacé l'espace de contribution du secteur associatif. Il appartient désormais aux acteurs de ce champ de se doter des moyens pour agir sur la réflexion politique.

Dans un environnement générateur de concurrence, le développement d'alliances et de partenariats représentera une nécessité vitale. Réseaux, groupements et rapprochements pourront, dans ce contexte, ouvrir une voie pour accéder à un niveau de crédibilité et de solidité désormais exigé.

DE NOUVELLES REPRÉSENTATIONS

L'évolution d'une société précède toujours la modification des représentations à l'œuvre. La famille dite nucléaire n'est plus qu'une forme de structure familiale parmi d'autres. La diversité des sources d'information et de références, l'accessibilité presque immédiate à ces mêmes sources, l'inquiétude née d'un avenir individuel devenu plus incertain, interrogent et déstabilisent les processus de transmission intergénérationnelle. Dans ce contexte, la parentalité peine parfois à s'adapter.

La société traditionnelle permettait au marginal de subsister en son sein, dans une réalité cependant plus difficile qu'il n'y paraît. Malgré la montée en puissance des spécialistes et des enfermements institutionnels, la période post industrielle n'a pas réussi à donner corps au mythe scientifique de guérison et de normalisation. Le concept d'inclusion vise à dépasser cette alternative en affirmant le nécessaire aménagement entre le collectif et l'individu, quelles que soient ses singularités. La considération des personnes présentant des troubles psychiques, traduite notamment par la loi de 2005, vient ainsi traduire une actualisation de nos représentations.

L'OBJET DE L'APASE

L'objet, tel que rédigé dans l'article 5 des statuts modifiés en 2011*, traduit l'intention autour de laquelle se réunissent les membres de l'APASE, qu'ils soient personnes qualifiées ou représentants institutionnels. A ce titre, il concrétise l'engagement politique de l'association.

Cet objet articule :

- une analyse partagée du contexte sociétal
- une mobilisation pour l'action
- l'élaboration et la mise en œuvre des politiques sociales et médico-sociales.

ARTICLE 5

L'APASE veut être un acteur contribuant à la conception des politiques sociales. Elle appuiera ses propositions par la production d'analyses, par le recueil de données et par son inscription dans des réseaux partenariaux, afin de conférer consistance et légitimité à sa lecture des besoins.

Sur le plan opérationnel, l'association développe des services d'intérêt général et d'utilité sociale dans les champs social et médico-social afin de contribuer à protéger, éduquer, accompagner et favoriser l'inclusion.

Ces services viseront à :

- Assurer aux enfants une éducation et des conditions de vie permettant leur épanouissement en favorisant autant que possible le maintien auprès de leur(s) parent(s)
- Soutenir l'intégration sociale des familles
- Favoriser l'inclusion sociale et professionnelle, ainsi que l'autonomie de personnes adultes en grandes difficultés
- Garantir les droits, les intérêts et les choix d'adultes souffrant de difficultés psychiques.
- Proposer des formes d'hébergement temporaire dans le cadre des actions éducatives ou de l'accueil familial pour adultes en situation de handicap.

* Actualisation 2020 : les statuts ont été modifiés le 23 Janvier 2019

LES VALEURS DE L'APASE

L'association développe son action en convergence volontaire avec certaines valeurs promues par les réformes récentes (loi 2002-2 ; loi sur l'égalité des chances de 2005 ; réforme de la protection de l'enfance et de la protection des majeurs de 2007) ou les recommandations qui en découlent.

La considération de la singularité de l'utilisateur, la prise en compte de son point de vue, la non discrimination, la confidentialité, l'accès à l'information, la prééminence de la famille pour le développement de l'enfant constituent ainsi un engagement assumé.

Dans une préoccupation éthique, l'APASE souhaite prolonger ces valeurs sociétales :

Un engagement conjuguant éthique et responsabilité

- Une attention permanente à notre mission de protection
- La valorisation de la responsabilité sur la base de délégations explicites
- La mobilisation de ressources pour le soutien aux professionnels
- La loi et son sens comme fondement pour l'action
- L'optimisation de l'utilisation des fonds publics

La considération de l'utilisateur

- La valorisation de ses capacités et compétences comme conviction
- L'empathie comme ressort
- Sa responsabilisation comme voie
- L'inclusion, l'autonomie et la citoyenneté comme perspectives

Le travail d'équipe

comme ressource pour une qualité des interventions.

La prise en compte d'une complexité des fonctionnements humains

incompatible avec une prédictibilité rationnelle des comportements

L'acceptation du risque

comme composante des trajectoires de vie

LES ORIENTATIONS DE L'ASSOCIATION

La politique associative se décline par des actions et des missions explicitées par deux types de documents révisés à échéance quinquennale :

- Le plan de développement global qui expose les orientations stratégiques de l'association,*
- Les projets de service qui précisent pour chaque catégorie de missions les options adoptées.

EN DIRECTION DES ACTEURS, DES PARTENAIRES ET DES AUTORITÉS POLITIQUES

L'Association souhaite se positionner à l'interface entre les usagers, les responsables des orientations des politiques sociales et divers partenaires des champs social et judiciaire.

- Elle œuvre, notamment, au sein des Observatoires, à la perception, la compréhension et la prise en compte des besoins des personnes accompagnées.
- Elle participe à la réflexion en s'impliquant activement, au niveau local et national, dans les réseaux, mouvements et fédérations pertinents sur les domaines qui sont les siens.
- Elle veille à initier ou à soutenir des partenariats constructifs et dynamiques avec les institutions concourant à l'action sociale et médico-sociale.
- Elle a la volonté d'inscrire sa coopération avec les instances politiques et administratives décisionnelles dans un rapport de confiance, de considération et de clarté réciproques. En ce sens, elle soutient une logique appuyée sur une élaboration de schémas départementaux ou régionaux intégrant l'expertise et la force de proposition du mouvement associatif.

EN DIRECTION DES USAGERS**

La loi 2002-2 prévoit de recueillir le point de vue de l'utilisateur à plusieurs niveaux :

- la conception de l'intervention
- le fonctionnement des services
- l'élaboration des projets de services

Au-delà de ces obligations légales (enquêtes de satisfaction et groupes de concertation relatifs aux projets associatifs) et de certaines limites inhérentes à la nature des activités, l'APASE souhaite aménager une modalité de concertation durable et structurelle avec les usagers de ses services. Il s'agira, à cet égard, de favoriser une expression tant individuelle que collective.

*Actualisation 2020 : la dénomination de Projet Stratégique remplace celle de plan de développement global

**Le terme « personne accompagnée » remplace celui « d'utilisateur »

LE MANAGEMENT

Le management articule le cadre institutionnel, la réflexion collective et la valorisation des compétences. Mis au service des orientations associatives, il s'appuie sur les repères suivants :

- La promotion de la réflexion collective engage à mobiliser les énergies et les moyens pour animer, accompagner et ressourcer les instances de travail en tant que lieux d'échanges, d'élaboration et d'expression de la réalité professionnelle.
- La recherche constante de la qualité par la valorisation des compétences dans leur diversité, la clarification des procédures d'intervention, la mobilisation des ressources institutionnelles (encadrement, collègues, documents...).
- La définition de repères institutionnels afin d'établir un cadre général sécurisant, tout en réaffirmant la nécessité de plages d'ajustements et d'initiatives prenant en compte les singularités et la nature pour partie imprévisible de certaines situations.
- L'appui sur des délégations confiantes, c'est-à-dire aménageant une voie entre la créativité, la prise de risque d'une part et les obligations institutionnelles d'autre part. Cette orientation visera à rassembler les conditions de la motivation et de la sérénité professionnelle. Elle favorisera, en outre, une culture de la concertation comme complément indispensable de la prise en compte des niveaux de légitimité.
- Une amélioration constante du service rendu dans un souci d'amélioration des pratiques et d'innovation. Celle-ci sera combinée avec des démarches dites de recherche-action dans une triple finalité : conforter la légitimité de certaines formes d'intervention aux yeux des décideurs, se doter de références extérieures, soutenir une culture du questionnement et de la recherche.
- La production d'analyses étayées à partir d'éléments objectifs (statistiques, observation de situations, croisement de données...), ceci sans toutefois se substituer aux divers observatoires et études de la responsabilité des pouvoirs publics. Si la rédaction des projets de services et de projets d'antenne ouvre autant d'opportunités en ce sens, certaines thématiques pourront faire l'objet d'une mobilisation des services, dans la limite des moyens disponibles.



LE FONCTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION

Au delà des dispositions légales et des repères proposés par son règlement intérieur, l'Association veut s'appuyer sur un fonctionnement basé sur l'implication de ses membres bénévoles.

En ce sens, et afin de garantir le niveau de réflexion, de responsabilité et d'engagement de chacun d'entre eux, les réunions de Bureau font l'objet, préalablement, d'une transmission de documents techniques.

Elles donnent lieu, d'autre part, à une note de synthèse destinée aux participants.

Des commissions sont constituées en fonction des sujets de réflexion. Elles réunissent un nombre restreint d'administrateurs choisis sur proposition du Bureau. Leur mission est d'assurer un premier niveau d'élaboration sur les questions abordées.

Chaque année, une journée de formation est proposée à l'ensemble des administrateurs bénévoles. Les thèmes retenus, sur avis du Conseil d'Administration, visent à :

- permettre une bonne compréhension du contexte,
- garantir la responsabilité de promoteur de projets et d'employeur
- soutenir la dynamique associative
- assurer une bonne connaissance des missions des services.

S'ENGAGER PLUS AVANT

L'APASE entend porter son projet associatif avec force dans un environnement en mutation profonde au niveau social et politique.

Dans ce contexte, elle s'inscrit activement dans le courant de l'économie sociale et solidaire afin de développer les partenariats inter associatifs qui lui permettront de mieux faire valoir ses convictions.

Sans doute cette orientation esquisse-t-elle déjà une ligne d'horizon pour l'adaptation permanente du présent projet.





Association Pour l'Action Sociale
et Educative en Ile-et-Vilaine

PROJET STRATÉGIQUE 2020-2025

PROJET STRATÉGIQUE 2020 - 2025

Cinquante années d'engagement auprès d'enfants, auprès de familles et d'adultes connaissant des difficultés éducatives, sociales, présentant un handicap, des troubles psychiques ou une altération de leur faculté : en 2018, les actions de l'APASE concernent environ un pour cent des habitants d'Ille-et-Vilaine.

Dans son esprit et dans ses principes, le projet associatif, présenté en amont, est d'actualité. Elaborer et définir les principales orientations de la période 2020-2025 ne conduit pas à revoir ni même à modifier ce projet, référence constante pour les administratrices et administrateurs et pour les professionnels, qui permet d'orienter et de donner sens aux décisions et aux actions du quotidien.

Pour autant, ce projet stratégique s'inscrit dans un contexte économique et social en profonde mutation : évolution des dispositifs, accroissement des contraintes budgétaires, amplification des phénomènes d'inter-sectorialité, confirmation de nouveaux publics accompagnés, nouvelles formes de solidarités et de coopération, mutation des organisations territoriales... L'association a souhaité renforcer son engagement dans les politiques sociales en construisant son projet stratégique pour les prochaines années, et en lui donnant force et visibilité.

Au long du travail de construction de ces orientations pour les cinq ou six années à venir, les participants ont souligné l'importance de s'assurer davantage encore d'une vraie concordance entre d'un côté les valeurs ou principes affirmés dans le projet associatif et, de l'autre, les réalités de l'action des équipes de professionnels. Ainsi, très concrètement, tout au long des « axes » qui vont suivre :

- chaque fois que possible, il conviendra de se rappeler la volonté associative de réinventer de nouvelles formes de solidarité, de contribuer à ce que les liens sociaux facilitent réellement des initiatives et une construction collectives,
- pour mieux traduire la considération due à chaque personne, et donc pour cesser aujourd'hui d'identifier d'abord les bénéficiaires de l'action par le service qui leur est rendu, on s'appliquera à employer les termes « habitants », « personnes accompagnées » plutôt que le terme « usagers »,
- pour que la conjugaison de l'éthique et de la responsabilité ne reste jamais pure théorie, la mise en œuvre de chaque orientation privilégiera un travail en équipe. Et ce travail fera l'objet, au cours de la période et à intervalles réguliers, de temps d'échange et/ou de formation sur les réalités de l'exercice de la responsabilité professionnelle,
- dans le même but de cohérence avec le projet associatif, un temps de réflexion au moins sera organisé sur la problématique de la prise de risques professionnels, de l'acceptation de cette prise de risque, et des conditions de cette acceptation.

Tant de la part des administratrices et administrateurs que des professionnel(le)s, cette vigilance individuelle et collective à garantir la cohérence entre le projet et l'action quotidienne suppose d'entretenir la « culture de la concertation » promue par le Projet Associatif et de l'étendre à notre environnement. En retour, elle peut contribuer à nourrir une forme d'ouverture d'esprit indispensable à une évolution féconde des pratiques professionnelles.

AXE 1 : L'APASE, UNE ASSOCIATION DE SOLIDARITÉ ENGAGÉE ET OUVERTE

1.1. Assumer le rôle politique de l'APASE en qualité d'association de solidarité, et s'impliquer dans le débat public :

- adhérer à la Fédération des Acteurs de la Solidarité (F.A.S.) ;
- s'inscrire et participer activement (administratrices et administrateurs, membres de l'association et ensemble des salariés) dans les réseaux existants, au plan local, régional (CREAI, Santé Mentale France en Bretagne, URIOPSS...) et national (CNAEMO, CNAPE, FAS, FNAT, Santé Mentale France...);
- consolider les partenariats avec les pouvoirs publics dans un esprit de co-construction des politiques sociales et d'évaluation rigoureuse ;
- faciliter l'adhésion à l'association.

1.2. Assumer l'identité de « généraliste » du travail social tout en s'autorisant des espaces d'innovations spécifiques :

- consolider le trépied « Protection juridique / Social et médico-social / Enfance famille », notamment en développant les activités médico-sociales dans chaque territoire ;
- selon les territoires, les besoins et des dynamiques partenariales, adapter les modalités d'intervention au bénéfice de l'ensemble des publics ;
- contribuer à renouveler les pratiques et les modalités d'intervention en menant des expérimentations, des études, des recherches –action, en lien avec d'autres les différentes écoles, organismes de formations, universités... Il s'agit à la fois de favoriser l'accès aux droits, l'insertion sociale et l'exercice de la citoyenneté mais aussi de réduire les délais d'accès à un accompagnement et de prévenir les ruptures de parcours.

AXE 2 : L'APASE, UNE ASSOCIATION QUI SOUTIENT LE POUVOIR D'AGIR DES PERSONNES

2.1. Développer la participation des personnes :

- être à l'écoute des habitants sur les territoires, soutenir la voix des personnes accompagnées et participer à une fonction de veille quant à l'évolution des problématiques sociales locales ;
- consulter les personnes accompagnées sur toute modification importante de l'organisation de l'association, des services, les outils mis en œuvre... via les conseils de vie sociale dans les territoires ou d'autres formes de participation ;
- étoffer la représentation des personnes accompagnées au sein du conseil d'administration.

2.2. Soutenir la mobilisation de l'entourage des personnes, des associations, des dispositifs de droit commun et des bénévoles

2.3. Conforter la qualité des actions menées avec les personnes, en tenant compte de leur évaluation dans la démarche d'amélioration continue

AXE 3 : L'APASE, UNE ASSOCIATION PRÉSENTE ET ACTIVE SUR CHAQUE TERRITOIRE

3.1. Participer au développement social local :

- contribuer aux diagnostics de territoire, à l'identification des besoins ;
- s'inscrire dans les projets de territoire existants (cf MsaP) ou contribuer à leur émergence ;
- construire les réponses en partenariat avec les autres acteurs d'un territoire, notamment dans le cadre de réponses à des appels à projets ;
- développer les partenariats et travailler en collaboration avec les acteurs de terrain, dans un esprit de développement social local.

3.2. Favoriser l'investissement concerté des administrateurs et des professionnels dans les territoires :

- consolider le recrutement et l'investissement des administrateurs et des professionnels sur les territoires ;
- favoriser l'investissement des professionnels dans les associations, dispositifs et réseaux du territoire et leur représentation de l'association dans différentes instances locales.

AXE 4 : L'APASE, UNE ASSOCIATION INVESTIE DANS L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

4.1. Une gouvernance responsable

- S'impliquer dans les réseaux de l'économie sociale et solidaire (Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire, NEXEM..);
- diversifier les modalités de financement au service de l'innovation (fonds européens, mécénat de compétence, dons, fondations...);
- soutenir une démarche éco-responsable ;
- mettre au cœur de la politique de ressources humaines et du dialogue social l'accompagnement des parcours professionnels, l'anticipation de l'évolution des métiers, la formation continue, l'attention aux conditions de travail
- initier une logique de « déconcentration » du fonctionnement de l'association :
 - rapprocher les lieux de décision des lieux où elles s'appliquent
 - revoir les principes et documents de délégation
 - encourager les projets élaborés par les équipes au regard des besoins spécifiques identifiés au niveau de leur territoire
- poursuivre la dynamique d'évaluation des actions et d'amélioration continue de la qualité.

4.2. Fédérer autour du projet et de ses valeurs

- Consolider le sentiment d'appartenance à l'association et fédérer les différents acteurs autour de son projet et de ses valeurs ;
- valoriser les actions des personnes accompagnées, des professionnels et des partenariats territoriaux par une politique de communication interne et externe.

Ces 4 orientations stratégiques donneront lieu, après l'assemblée générale, à un plan d'actions, avec des objectifs annuels mesurables, élaboré sous la responsabilité de la directrice générale et validé par le bureau du Conseil d'administration.

Chaque année sera organisée, sous la responsabilité du président, un temps d'évaluation des avancées sur chacun des axes des présentes orientations qui doivent permettre à l'ensemble des parties prenantes (salariés, administrateurs, habitants...) d'être des acteurs du projet stratégique de l'APASE.

ANNEXES

L'HISTOIRE DE L'APASE

1970-1990 : DÉVELOPPEMENT ET PROFESSIONNALISATION

- 1970** La CAF et la MSA décident de réunir leurs services de tutelles aux allocations familiales au sein d'une nouvelle association : l'ADTPS (Association Départementale de Tutelle aux Prestations Sociales). Elle exerce alors sur l'ensemble du département
- 1973** L'ADTPS devient l'A.P.A.S.E. (Association Pour l'Action Sociale et Educative) afin de développer d'autres formes d'intervention
- 1974** Agrément pour les mesures d'Action Educative en Milieu Naturel (AEMN devenues AED) et d'Observation en Milieu Naturel (OMN devenues EEC)
- 1975** Création d'un service "Majeurs Protégés" (Tutelles, curatelles renforcées)
- 1976** Habilitation au titre de la Justice pour exercer des mesures d'Action Educative en Milieu Ouvert (AEMO)
- 1980** Convention pour le financement de Tutelles d'Etat
- 1987** Création d'un service de Placement Familial pour Adultes
- 1991** Fusion avec le Service Social Spécialisé et intégration de l'activité « enquêtes sociales »

À PARTIR DE 1990 : STRUCTURATION LIÉE AU DÉVELOPPEMENT

- 1991** Création d'une antenne à Saint-Malo
- 1992** Ouverture d'une antenne à Rennes (avenue de Rochester) pour l'exercice des mesures de protection des majeurs
- 1994** Insertion professionnelle en milieu ordinaire pour les travailleurs handicapés faisant, par ailleurs, l'objet d'un suivi par l'APASE
- 1995** Espace Rencontre pour le maintien des liens du parent non hébergeant avec ses enfants, dans le cas d'un contexte conflictuel ou à risque
- 1999** Ouverture du site à Cesson-Sévigné (rue des Landelles)



- 2004** Conventonnement ASL (Accompagnement Social lié au Logement)
 Prestations d'insertion professionnelle pour des personnes suivies par ailleurs par l'APASE et ne bénéficiant pas d'une reconnaissance de travailleur handicapé
 Programme européen (« Fil Rouge ») regroupant les partenaires de l'action sociale du département sur la problématique « Emploi et troubles psychiques » ; partenariat initié par l'APASE dans le cadre du Fonds Social Européen (FSE)
- 2005** Ouverture d'une antenne à Fougères
- 2007** Ouverture d'une antenne à Redon
- 2008** Autorisation d'ouverture du SAVS l'ESTRAN à Saint-Malo (Service d'Accompagnement à la Vie Sociale) pour personnes présentant un handicap psychique
 Création du dispositif Fil Rouge sous forme de Groupement de Coopération piloté par l'APASE pour l'inclusion socio-professionnelle des personnes présentant des troubles psychiques
 Fermeture du service « enquêtes sociales »
- 2009** Conventonnement MASP (Mesures d'Accompagnement Social Personnalisé)
 Mise en œuvre de l'AER (Action Educative Renforcée)
- 2011** Ouverture d'une antenne à Vitré - Regroupement des sites Enfance Famille de l'agglomération rennaise
 Clarification de l'organisation
- 6 antennes : Saint-Malo, Fougères, Vitré, Redon, Rochester, Guérin
 - Un siège (rue des Landelles à Cesson-Sévigné)
- 2013** Fusion avec le SAVS rennais l'APPARTH, création de l'antenne médico-sociale
- 2014** L'antenne de Rennes Enfance-Famille s'installe à Saint-Grégoire
- 2018** Intégration des activités de Fil Rouge : PEM (Parcours En Mouvement) et AGPI (Accompagnement Global du parcours d'Insertion) à l'APASE



LES ACTIVITÉS DE L'APASE

AU 31 DÉCEMBRE 2018

Enfance Famille

• Aide judiciaire à la Gestion du Budget Familial	85 familles
• Action Educative à Domicile	562 enfants
• Action Educative en Milieu Ouvert judiciaire	1 079 enfants
• Action Educative Renforcée	773 enfants
• Evaluation Educative Contractuelle	21 enfants
• Espace Rencontre	116 enfants

Social Médico-Social

• Mesures d'Accompagnement Social Personnalisé	53 personnes
• Service d'Accompagnement à la Vie Sociale	277 personnes
• Accueil Familial	152 personnes
• Accompagnement Social par le Logement	27 personnes
• Insertion socio-professionnelle	70 personnes
• Gestion Locative Adaptée	5 personnes

Protection Juridique

• Mesures civiles de protection	3 490 personnes
---------------------------------	-----------------

336 salariés

8 sites

Le siège et 7 antennes : Rennes protection juridique, Rennes enfance famille, Rennes social et médico-social, Saint-Malo, Fougères, Vitré, Redon

18,6 M€ de budget





Association Pour l'Action Sociale
et Educative en Ile-et-Vilaine

Siège social

33 rue des Landelles - 35510 Cesson Sévigné

Tél. 02 23 30 09 50 - Fax 02 23 30 09 51

siège@apase.org



Action éducative
Protection juridique
des majeurs
Accompagnement
budgétaire et social
Accueil familial
Evaluation éducative
Insertion professionnelle
Espace rencontre
enfants-parents